



Bruxelles, le 13 juin 2016
(OR. fr)

9994/16

Dossier interinstitutionnel:
2013/0279 (COD)

CODEC 850
STATIS 38
COMPET 364
UD 122

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 471/2009 concernant les statistiques communautaires relatives au commerce extérieur avec les pays tiers en ce qui concerne les pouvoirs délégués et les compétences d'exécution conférés à la Commission pour l'adoption de certaines mesures (première lecture) - Adoption de la position du Conseil en première lecture et de l'exposé des motifs du Conseil

1. Le 8 août 2013, la Commission a transmis au Conseil la proposition visée en objet ¹, fondée sur l'article 338, paragraphe 1 du TFUE.
2. Le Parlement européen a adopté sa position en première lecture le 12 mars 2014 ².
3. Lors de sa 3464^e session du 15 mai 2016, le Conseil "Agriculture et pêche" est parvenu à un accord politique sur la position du Conseil en première lecture concernant le règlement susmentionné³.

¹ doc. 13517/13.

² doc. 7436/14.

³ En conformité avec la lettre du 21 avril 2016, adressée par le président de la commission du commerce international du Parlement européen au président du Coreper, le Parlement européen devrait, lors de sa deuxième lecture, approuver la position du Conseil en première lecture sans amendements.

4. Le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Conseil en première lecture figurant dans le document 8536/16 et l'exposé des motifs figurant dans le document 8536/16 ADD 1.
-